

DELIBERATION CFVU-069-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 03 juillet 2023

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 03 avril 2023

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 12 juillet 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la CFVU du 03 avril 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

Signé le 20 juillet 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 20/07/2023

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation
et de la vie universitaire
du 03 avril 2023

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 03 avril 2023 à 14h45, sous la présidence de Madame MALLET. Cette réunion s'est tenue en présentiel, en salle du Conseil de la Présidence.

ROBLÉDO Christian	Excusé, a donné procuration à Madame MALLET
MALLET Sabine	Présente
AUBRY Margot	Excusée
AUDRAIN Léa	Excusée, a donné procuration à Monsieur MASLET
BARBE Valérie	Présente
BATY Benoît	Excusé
BERTIN-ROCHE Pascale	Excusée, a donné procuration à Monsieur BOISSON
BOISSON Didier	Présent
BOUIS Sylvie	Présente
BRIAND—BOUCHER Benjamin	Présent
BRÉON Lucie	Excusée, a donné procuration à Monsieur MASLET
CARIOU Noah	Absent
CARIOU-MONIN Donatien	Absent
CASTEL Lorrain	Présent
COADOU Franck	Excusé, a donné procuration à Madame BOUIS
COEFFE Vincent	Présent
DECTOR Sananda	Absente
EVEILLARD Mathieu	Présent
GARNIER Maxence	Présente
GRIMAUULT Virginie	Présente
HAMARD Ronan	Absent
HELESBEUX Jean-Jacques	Excusé, a donné procuration à Madame MALLET
HOUEDJI Espoir <i>Equinoxe CARROUÉ</i>	Présente
HOWA Hélène	Présente
KERBELLEC Yann	Absent
LAHEURTE Cyrille	Excusé, a donné procuration à Monsieur RULENCE
LAMBERT-WIBER Sophie	Excusée, a donné procuration à Madame TRAVIER
LANOE Marion	Absente
MASLET Adrien	Présent
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée, a donné procuration à Monsieur PELTIER
PELOILLE Manuelle	Excusée, a donné procuration à Monsieur COEFFE
PELTIER Didier	Présent
PITON Mélanie	Absente
PRUNIER Delphine	Présente
ROBINEAU Shana	Présente

ROUGER Manuel	Excusé
RULENCE David	Présent
TAXIL Bérange	Absente
TRAVIER Sandrine	Présente
YVARD Jean-Michel	Excusé

Membre de droit présent :

VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres invités par le Président présents :

BORDET Laurent, Vice-président Vie des campus

BOUVIER Lydie, Vice-présidente Formation professionnelle et développement de l'alternance

BOUSSEAU Frédéric, Directeur adjoint de l'IUT

CAILLEAU Thierry, Maître de conférences en sciences économiques

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté droit, économie, gestion

DEBSKI Nathalie, Vice-présidente Innovation pédagogique

LANCELOT Céline, Assesseure à la Pédagogie, Faculté des lettres, langues et sciences humaines

MÉNARD Christine, Directrice du SUIO-IP

PIERRE Éric, Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des enseignements, de la vie étudiante et des campus

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
1-1 Plateforme Mon Master	1
1-2 Thélème	1
1-3 Évaluation des formations 2022-2023 : Point sur la participation	2
1-4 Résultats des élections partielles – CFVU – collège des usagers	2
2. Approbation des procès-verbaux	3
2-1 Procès-verbal de la CFVU du 21 novembre 2022	3
2-2 Procès-verbal de la CFVU du 12 décembre 2022	3
3. Enseignement et conventions	3
3-1 Création du DIU « Chirurgie du pied et de la cheville »	3
3-2 Création du DIU « Interactions médicamenteuses »	4
3-3 Création du parcours « Entrepreneuriat » de la LP « Management et gestion des organisations ».....	4
3-4 Modification du DIU « Sommeil et pathologie »	6
3-5 Modification des MCC.....	6
3-6 Conventions	6
4. Vie universitaire	8
4-1 Financements CVEC – Bilan des actions conduites en 2022	8
5. Questions diverses	12
6. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 03 avril 2023	13

1. Informations

1-1 Plateforme Mon Master

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Elle informe que l'équipe Mon Master de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) a envoyé aux candidats un message la semaine dernière parce que certains établissements avaient demandé une hiérarchisation des candidatures, ce qui n'est pas possible. L'Université d'Angers n'était pas dans ce cas. La DGESIP a indiqué que la plateforme devait être refermée pendant 48 heures pour que les établissements puissent corriger leur paramétrage.

Monsieur BRIAND—BOUCHER aimerait savoir s'il est prévu d'envoyer un message aux étudiants sur les réseaux sociaux de l'Université.

Madame MALLET répond qu'un message a été envoyé à tous les directeurs de composantes, assesseurs à la pédagogie et responsables de scolarité. En tout état de cause, le message transmis par la DGESIP a été reçu par tous les candidats. Par ailleurs, elle rappelle que les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 18 avril 2023 inclus. L'examen des dossiers aura lieu du 24 avril au 16 juin inclus. Elle demande une nouvelle fois aux commissions d'examen des vœux de classer suffisamment de candidats pour la plateforme ait un sens.

1-2 Thélème

Madame MALLET rappelle qu'un rapport d'évaluation avait été remis à l'ANR le 31 mars 2022, après quatre ans de fonctionnement du projet Thélème. Une audition devant le jury international avait ensuite eu lieu le 4 juillet et l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) avait envoyé un rapport sur cette audition le 30 octobre 2022. L'Université d'Angers a transmis, le 12 janvier 2023, un plan d'action pour les 3 prochaines années, pour les actions 3 et 4, avec un volet évaluation. Un comité de suivi s'est déroulé le 22 mars 2023 en présence de Philippe LALLE, responsable d'actions d'excellence en formation de l'ANR, et des présidents des 2 universités. Une seconde audition aura lieu devant le jury international le 4 juillet 2023.

Monsieur BRIAND—BOUCHER aimerait savoir si un bilan du comité de suivi sera effectué en CFVU.

Madame MALLET n'y voit pas d'inconvénient. Elle souligne que l'une des raisons de l'occupation de l'amphithéâtre à l'UFR LLSH était en lien avec les rythmes dus à la mise en place de ce projet. Elle informe que les étudiants de LLSH occupent l'amphithéâtre A depuis 15 jours, et l'assemblée générale qui s'est déroulée ce jour a reconduit l'occupation jusqu'à mardi prochain.

Les revendications portaient, au départ, sur les difficultés rencontrées par les étudiants sur les rythmes et les nouvelles modalités de contrôles des connaissances. La mise en place des contrôles continus a supprimé de fait la semaine de révision. Elle évoque également des questionnements sur les aménagements à mettre en place pour les étudiants en situation de handicap. Il y a eu ensuite des revendications autour de la réforme des retraites, de la précarité étudiante de façon générale et de la sélection à l'université. Le président s'est rendu sur place le premier mardi de l'occupation pour discuter avec les étudiants. Madame MALLET les a également rencontrés et a proposé la mise en place de groupes de travail pour identifier les difficultés et améliorer le système. Elle peut comprendre que les rythmes posent des problèmes. Elle a également expliqué que ce projet n'était pas seulement une modification des

rythmes mais renvoyait aussi à d'autres actions, en particulier l'orientation des lycéens ou l'accompagnement via des tutorats pour tous les étudiants qui en ont besoin.

Elle évoque aussi une réflexion sur les évaluations, l'hybridation des enseignements, ce qui permet aux étudiants empêchés de suivre des cours et poursuivre leur formation. Tous ces éléments font partie de l'ensemble du projet Thélème mais encore faut-il que les étudiants soient bien au courant. Madame MALLET est prête à travailler avec les étudiants qui le souhaitent mais veut également que l'occupation des locaux prenne fin à un moment ou à un autre.

Monsieur BRIAND—BOUCHER signale que la question de la communication au sein de l'Université d'Angers est un élément qui a été soulevé par les étudiants mobilisés. L'UNEF avait réalisé des présentations du projet Thélème mais il semble que les étudiants n'aient pas reçu assez d'informations de la part de l'institution. Les groupes de travail devront se pencher sur les moyens pour améliorer la communication entre les étudiants et l'administration. Par ailleurs, il annonce que l'UNEF participera aux discussions avec la gouvernance mais regrette que l'administration ne soit pas toujours la bienvenue dans cet amphithéâtre.

Madame GARNIER reconnaît que peu d'étudiants se sentent effectivement à l'aise en la présence de personnes qui peuvent représenter des figures d'autorité car une assemblée générale reste un espace d'expression pour les étudiants. Par ailleurs, des contrôles continus s'apparentent à des examens terminaux, alors que les étudiants sont en parallèle surchargés à cause de la question des dossiers.

Monsieur BRIAND—BOUCHER aimerait savoir pourquoi l'occupation a été reconduite alors que très peu d'étudiants sont effectivement présents au sein de cet amphithéâtre.

Madame GARNIER explique que de nombreux étudiants pensent que l'occupation permet de donner du poids aux délégations et aux revendications étudiantes. Certains étudiants viennent dans cet amphithéâtre en journée pour pouvoir travailler. Il y a certes moins de monde le soir mais Madame GARNIER assure que cet espace n'est pas occupé pour rien.

Madame MALLET n'a pas besoin qu'un amphithéâtre soit occupé pendant 15 jours pour recevoir des étudiants et travailler avec eux. Elle espère qu'une solution sera trouvée avant les vacances de Pâques. La prochaine assemblée générale est prévue dans 8 jours et il ne se passera donc rien pendant une semaine. Le fait que des étudiants restent présents la nuit représente un coût de 500 € par journée pour l'Université d'Angers, pour la sécurité des étudiants. En revanche, elle souligne que les étudiants prennent soin de l'amphithéâtre en question et qu'il n'y a pas de dégradations.

1-3 Évaluation des formations 2022-2023 : Point sur la participation

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*) en rappelant qu'une enquête sur l'évaluation des formations est envoyée tous les ans aux étudiants. Le taux de participation est largement plus faible que les années précédentes, ce qui est particulièrement ennuyeux. Il faut se rendre compte de l'importance de ces évaluations et ne pas hésiter non plus à répondre aux évaluations des enseignements mises en place par certains enseignants.

1-4 Résultats des élections partielles – CFVU – collège des usagers

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Les résultats des élections partielles sont les suivants :

Secteur des sciences et technologies :

Liste « UNEF, le syndicat étudiant et associations étudiantes : des élu.e.s de proximité pour un service public de qualité »

- Monsieur CASTEL Lorrain (titulaire)
- Madame RATEL Emilie (suppléante)

Secteur des lettres, sciences humaines et sociales :

Liste « UNEF, le syndicat étudiant et associations étudiantes : des élu.e.s de proximité pour un service public de qualité »

- Madame ROBINEAU Shana (titulaire)
- Monsieur BOURILLON Samuel (suppléant)

Monsieur CASTEL est en L2 Biologie dans le parcours Biologie cellulaire.

Madame ROBINEAU est en L2 Psychologie.

2. Approbation des procès-verbaux

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 21 novembre 2022

Le procès-verbal de la CFVU du 21 novembre 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 2 abstentions.

2-2 Procès-verbal de la CFVU du 12 décembre 2022

Monsieur MASLET annonce qu'il a transmis à la cellule institutionnelle une demande de modification pour une de ses prises de parole, à la page 9. Il est écrit que « Monsieur MASLET répond que les oppositions ont trait au fait que sa proposition n'a pas été retenue ». Il propose la modification suivante : « Monsieur MASLET répond que les oppositions ont trait au fait que sa proposition n'a pas été examinée ».

Sous réserve de cette modification, le procès-verbal de la CFVU du 12 décembre 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 2 abstentions.

3. Enseignement et conventions

3-1 Création du DIU « Chirurgie du pied et de la cheville »

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Il est demandé aux membres de la CFVU de voter la création du DIU « Chirurgie du pied et de la cheville. Le DIU est destiné à des chirurgiens orthopédistes en cours de formation ou confirmés qui souhaitent se spécialiser dans la chirurgie du pied et de la cheville. La durée de la formation est de 94 heures dont 56 heures d'enseignement et 36 heures de stage.

Monsieur MASLET aimerait savoir pourquoi il y a un delta de 500 € entre les recettes et les dépenses, et pourquoi les fonds internes sont à 0 €. La question sous-jacente est de savoir si le tarif doit être revalorisé pour que la formation soit à l'équilibre en termes de financement.

Madame MALLET pense qu'il doit y avoir une erreur dans le tableau du budget transmis. Elle serait très étonnée que la formation soit déficitaire et propose de contacter les collègues en charge de cette formation avant de faire passer ce point pour vote en CA.

Sous réserve d'un budget à l'équilibre, la création du DIU « Chirurgie du pied et de la cheville » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3-2 Création du DIU « Interactions médicamenteuses »

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Il est demandé aux membres de la CFVU de voter la création du DIU « Interactions médicamenteuses ». Le DIU est destiné aux étudiants, salariés et professionnels en profession libérale qui souhaitent se former à envisager, détecter, valider (ou non) une IAM, avant ou après la mise sur le marché. La durée totale de la formation est de 120 heures.

La création du DIU « Interactions médicamenteuses » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3-3 Création du parcours « Entrepreneuriat » de la LP « Management et gestion des organisations »

Madame MALLET informe qu'il est demandé aux membres de la CFVU de voter la création du parcours « Entrepreneuriat » de la licence professionnelle « Management et gestion des organisations. Elle donne la parole à Monsieur CAILLEAU afin qu'il présente ce point.

Monsieur CAILLEAU explique que cette licence n'est pas une création ex-nihilo puisqu'elle avait été envisagée il y a une dizaine d'années et ce projet est aujourd'hui réactivé. L'existant a trait au parcours « Management PME-PMI » de Cholet qui vise à former des assistants d'entreprise. Il s'agit aujourd'hui d'ouvrir un deuxième parcours de la LP « Management et gestion des organisations » intitulé « Entrepreneuriat » parce qu'il y a de plus en plus de profils de créateur et de repreneur d'entreprise dans les candidatures à Cholet. Un partenariat sera mis en place entre l'UFR DEG, les organisations patronales et professionnelles du territoire et des entreprises partenaires. La formation accueillera une trentaine d'étudiants provenant de BTS, L2, L3, M1, M2, etc. Le recrutement sera probablement régional et national. Il est envisagé, dans un premier temps, un public mixte puisqu'il n'y a aucune visibilité sur les modalités du recrutement. L'idée est de servir le territoire et l'écosystème angevin. Ce parcours est estimé à 48 k€ par an, pour 1 131 heures de formation (comprenant les heures de cours, heures de TD, heures de responsabilité, heures de suivi de stages, heures de suivi de projets, heures de soutenance de stage...). En l'état actuel des choses, il faudrait entre 8 et 10 alternants en apprentissage pour couvrir les coûts variables de ce parcours. Or, Monsieur CAILLEAU identifie déjà des entreprises qui sont prêtes à fournir 4 contrats d'apprentissage.

Monsieur MASLET aimerait savoir si ce parcours aura des liens avec le programme Pépite.

Monsieur CAILLEAU confirme qu'il est nécessaire d'articuler tous les acteurs autour de cette formation.

Monsieur MASLET aimerait aussi savoir s'il y aura un travail avec la Junior Entreprise et une promotion du statut national d'entrepreneur.

Monsieur CAILLEAU informe qu'il a pris contact avec Chloé MAILLET, conseillère en insertion professionnelle et référente entrepreneuriat au Service Commun d'Information et d'Orientation, Insertion Professionnelle (SUIO-IP). Un des ressorts proposés est de travailler avec la Boutique de Gestion qui est un acteur historique qui avait participé à la délocalisation de la formation de Management d'entreprise au Cameroun et qui va s'occuper de la partie création/reprise d'entreprise au niveau des enseignements.

Monsieur BOUSSEAU signale que l'IUT cherche à développer depuis quelques années le site choletais et il sera vigilant à ce que ce nouveau parcours n'ait pas d'effet sur le recrutement du parcours choletais. Par ailleurs, il existe une mention de licence professionnelle « Entrepreneuriat » et il faudrait donc penser à ouvrir cette licence sous la mention « Entrepreneuriat ».

Monsieur CAILLEAU répond qu'il a choisi la mention « Management et gestion des organisation », parcours « Entrepreneuriat » et non pas les métiers de l'entrepreneuriat qui mènent à d'autres emplois.

Madame MALLET note que Monsieur CAILLEAU n'a pas fait mention des étudiants provenant du parcours progressif de la licence Eco-Gestion. Or, elle avait compris au départ qu'il s'agissait d'ouvrir un parcours supplémentaire de licence professionnelle pour ces étudiants qui n'auront pas tout à fait les mêmes acquis que dans une L2.

Monsieur CAILLEAU signale que des étudiants du parcours progressif de la licence Eco-Gestion ont déjà entendu parler de ce projet et viennent vers lui en lui indiquant qu'ils souhaiteraient candidater à cette formation. Il va falloir déterminer un cahier des charges et regarder avec une attention particulière ces étudiants. Il reconnaît qu'il ne les a pas mentionnés dans sa présentation mais assure qu'ils peuvent candidater à cette formation. Il faut aussi savoir si un type de profil ou un projet professionnel doit être privilégié. Dans son approche, il serait plutôt favorable à privilégier un projet professionnel en dehors de tout profil type initial.

Madame MALLET comprend donc que ce parcours a été proposé indépendamment de la modification de la licence Eco-Gestion.

Monsieur CAILLEAU en tient compte mais ce n'est pas le débouché obligatoire de ces étudiants. C'est bien le projet qui va faire le recrutement. Après, tout dépend aussi du nombre de candidatures.

Madame MÉNARD informe que l'Université d'Angers est en train de revoir la convention avec We Forge et elle demande à Monsieur CAILLEAU de transmettre les informations qu'il a à sa disposition en matière de collaboration à venir avec We Forge.

Madame MALLET aimerait savoir ce qui se passe si le seuil des 8 contrats d'apprentissage n'est pas atteint.

Monsieur CAILLEAU indique que cette question doit être posée au directeur de l'UFR DEG.

La création du parcours « Entrepreneuriat » de la licence professionnelle « Management et gestion des organisations » est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 abstention.

3-4 Modification du DIU « Sommeil et pathologie »

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Il est demandé aux membres de la CFVU de voter les modifications horaires et organisationnelles du DIU « Sommeil et pathologie ». Le nombre d'heures a doublé, avec 89 heures de cours au lieu de 42, et 150 heures de stage au lieu de 84. Par ailleurs, la formation a dorénavant lieu sur deux ans au lieu d'un an.

La modification du DIU « Le sommeil et sa pathologie » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3-5 Modification des MCC

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Il est demandé aux membres de la CFVU de se prononcer sur les modalités de contrôle des connaissances des diplômes suivantes :

- DU « Soutien à la parentalité » : il est ajouté 3h30 de TD pour les modules 2, 3, 4 et 5 et 1h de TD de tutorat.
- LP « Métiers des administrations et collectivités territoriales » : la formation est ouverte en apprentissage. Un tronc commun et quatre options sont proposés. Si une des options n'avait pas un nombre d'étudiants suffisant, elle ne serait pas ouverte. La capacité d'accueil passe de 20 à 40 places.

DU « Soutien à la parentalité »

Les modifications du DU « Soutien à la parentalité » sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

LP « Métiers des administrations et collectivités territoriales »

Les modifications de la licence professionnelle « Métiers des administrations et collectivités territoriales » sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3-6 Conventions

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). L'Université d'Angers (Faculté LLSH), s'associe avec l'Université Nationale et Capodistrienne d'Athènes (Grèce).

La convention concerne les formations suivantes :

- Master mention « Didactique des langues », parcours « Enseignants de langues en Europe : formation à la diversité linguistique et culturelle » de l'Université d'Angers,
- « Métaptychiaco Diploma Eidikeusis » de l'Université Nationale et Capodistrienne d'Athènes.

Les étudiants sont en S3 à Angers et en S4 à Athènes. Les cours ont lieu en français ou en anglais, voire en grec, espagnol ou allemand à Athènes. Elle recense 5 à 6 étudiants angevins qui partent à Athènes chaque année, et le même nombre d'étudiants grecs est accueilli à Angers.

Monsieur MASLET aimerait savoir s'il existait une condition pour pouvoir partir en double cursus.

Monsieur PIERRE répond qu'il y a un recrutement et une incitation à déposer des demandes d'accord pour permettre le financement.

Convention Faculté LLSH – Université Nationale et Capodistrienne d'Athènes

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Madame MALLET informe que l'Université d'Angers (Faculté des Sciences), s'associe avec l'Université Nationale Taras Chevtchenko de Kyiv (Ukraine).

La convention concerne les formations suivantes :

- Master mention « Chimie », parcours « Lumière Molécules Matière LUMOMAT » de l'Université d'Angers,
- Master « Master. Chimiste. Professeur » de l'Université Nationale Taras Chevtchenko de Kyiv.

Les étudiants de M2 à Angers partent à Kyiv et inversement.

Convention Faculté des Sciences – Université Nationale Taras Chevtchenko de Kyiv

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Madame MALLET informe que l'Université d'Angers, par le biais de la faculté LLSH, s'associe avec la Fédération Française des Espaces de Rencontre (FFER) et l'Association Française des Centres de Consultation Conjugale (AFCCC).

Cette convention concerne la formation suivante :

- Diplôme d'Université « Accompagnement à la parentalité ».

La convention permet une habilitation pour autoriser la mise en œuvre de la formation chez les deux partenaires à Lyon et à Toulouse.

Convention Faculté LLSH – DU Accompagnement à la parentalité – FFER – AFCCC

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Madame MALLET informe que l'Université d'Angers, par le biais de la faculté LLSH, s'associe avec :

- La Fédération Française des Espaces de Rencontre (FFER)
- L'Association Française des Centres de Consultation Conjugale (AFCCC)

Cette convention concerne la formation suivante :

- Diplôme d'Université « Soutien à la parentalité ».

Les deux conventions permettent la délocalisation de cette formation à Toulouse et à Lyon.

Monsieur PIERRE indique que les enseignants de l'Université d'Angers vont former un certain nombre de formateurs des deux associations. Il s'agit de la première étape avant que les DU puissent se déployer au sein des deux associations. Ces DU ont un public très important étant donné que les questions de parentalité sont très présentes aujourd'hui, et les associations souhaitent pouvoir améliorer la formation de leurs personnels.

Monsieur MASLET aimerait savoir si des liens ont été formalisés avec le Service de Santé Universitaire (SSU).

Monsieur PIERRE ne peut pas répondre à cette question mais indique toutefois qu'une partie de ces enseignants interviennent également au SSU. Il ne s'agit pas réellement de soins mais davantage d'accompagnement des familles.

Monsieur MASLET signale que la Fé2A au sein de l'AGORAé effectue des distributions gratuites de produits pour pouvoir s'occuper des jeunes enfants. Cette convention pourrait donc être un moyen d'avoir un regard sur le spectre des étudiants en situation de parentalité.

Convention Faculté LLSH – DU Soutien à la parentalité – FFER

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Convention Faculté LLSH – DU Soutien à la parentalité – AFCCC

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

4. Vie universitaire

4-1 Financements CVEC – Bilan des actions conduites en 2022

Monsieur BORDET présente ce point et tient à remercier Michel VERON, Olivier BONNEFOY et Ludovic GALISSON pour l'élaboration de ce bilan.

Il rappelle qu'un premier versement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) arrive en janvier puis un second versement consolidé avec la recette finale en juillet. Depuis 2019, l'Université d'Angers est sur une augmentation régulière du produit de la CVEC pour financer des actions de vie étudiante dans l'établissement. Un des objectifs de la CVEC reste d'avoir le moins de reliquat possible car il peut y avoir des problèmes de traçabilité. Les cinq grandes thématiques de la CVEC sont les suivantes : Initiatives et vie étudiante ; Sport ; Santé ; Culture ; Social. La ventilation budgétaire pour l'année 2022 est la suivante : 17 % d'investissement ; 41 % de fonctionnement ; 42 % de masse salariale. Il est possible de comparer ces pourcentages avec des données nationales puisqu'il y a désormais une enquête annuelle pilotée par le ministère. La ventilation thématique est à peu près équivalente aux données nationales même si la comparaison serait plutôt à faire avec les universités et pas l'ensemble des établissements. En termes de masse salariale, 84 % sont destinés à des

financements de postes de personnels pour faire tourner les services de vie étudiante et 16 % sont destinés à des financements d'emplois étudiants qui sont des emplois de relais et de proximité.

L'axe Sport concerne exclusivement le SUAPS. Monsieur BORDET évoque le financement du pack gratuit qui représente 53 %, et qui permet d'avoir accès à la gratuité de la première activité par semestre du SUAPS.

Monsieur BRIAND—BOUCHER aimerait connaître le pourcentage de masse salariale sur le pack gratuit.

Monsieur BORDET pense que la masse salariale représente environ 80 000 € soit 50 %. Le volet investissement se retrouve sur le réaménagement du gymnase du SUAPS et le financement de l'outil de réservation et de gestion des flux. La CVEC permet aussi de verser une subvention à l'ASUA, à hauteur de 3 000 €. Un ETP SUAPS en masse salariale permet enfin de compléter les activités sportives à destination des étudiants.

Monsieur BRIAND—BOUCHER trouve dommage que la CVEC finance le réaménagement du gymnase du SUAPS alors que ce gymnase n'est pas simplement à destination des étudiants. Par ailleurs, l'ASUA est une association plus élargie qu'une association étudiante, et il aimerait connaître les retours de l'utilisation de cette subvention. Enfin, il aimerait avoir une explication sur la somme importante dévolue à l'outil de réservation et de gestion des flux.

Monsieur BORDET répond que le réaménagement du gymnase du SUAPS est un choix de l'Université d'Angers, tout en sachant que ce n'est pas la CVEC qui finance intégralement ce projet. La gouvernance a bien en tête que cet équipement ne sert pas simplement aux étudiants même s'ils l'utilisent majoritairement. L'Université d'Angers va ainsi chercher des compléments financiers ailleurs, notamment via l'appel à projet CVEC-CROUS. Par ailleurs, lors du dernier CA, il a été indiqué que le budget de l'Université viendrait en complément du financement étant donné l'explosion des coûts en termes d'infrastructures. La subvention de l'ASUA va exclusivement à destination des étudiants qui ont été engagés pour représenter l'Université d'Angers aux championnats du monde universitaire d'aviron qui ont eu lieu à Istanbul en septembre dernier. Enfin, l'outil de réservation et de gestion des flux a fait l'objet d'un marché public et Monsieur BORDET fait état de développements particuliers propres à l'interaction avec les systèmes d'information de l'établissement.

En matière de Santé, Monsieur BORDET mentionne diverses dépenses de fonctionnement liées à la prévention, dont la subvention Nightline. Par ailleurs, le SSU ne fonctionnerait pas sans ressources humaines et la philosophie de la CVEC consiste à soutenir le SSU sur le volet masse salariale pour avoir des postes au service direct des étudiants, ce qui permet notamment d'aller davantage sur les campus délocalisés.

Monsieur BRIAND—BOUCHER indique que les étudiants n'ont pas de retour particulier sur l'efficacité du dispositif Nightline.

Monsieur BORDET signale qu'un bilan avait été fait en décembre dernier en CFVU et en CA. Il rappelle que Nightline s'est d'abord implanté à Paris puis dans les grands centres universitaires et le dispositif semblait intéressant. L'Université d'Angers a souhaité l'implantation d'une antenne à l'échelle des Pays de la Loire, avec l'idée d'un déploiement régional progressif sur trois ans. En termes de modèle économique, chaque établissement met un euro de la CVEC

par étudiant, d'où une somme de 27 000 € pour l'Université d'Angers. L'antenne a ouvert en avril 2022 et il recense 1 800 appels en 9 mois qui ont abouti à 400 appels de consultations qui ont duré 64 minutes en moyenne, pour une antenne ouvrant trois jours par semaine. L'antenne nantaise a ouvert samedi dernier et permettra d'avoir un dispositif complet, 7j/7. Un véritable bilan pourra ainsi être effectué à la fin de l'année 2024 pour voir s'il est pertinent de poursuivre ce dispositif.

En matière de Culture, des dispositifs bien identifiés sont financés comme la Carte culture, le Campus Day, le Festival, les Galeries au sein des BU, etc. Il évoque une injection de masse salariale de contrats étudiants l'année dernière et différents projets tels que le Projet des Corps des Femmes qui impliquait la BU et le SSU. Un poste d'assistant technique et logistique vient enfin en appui de toute la programmation culturelle.

L'axe Social a été fortement développé ces dernières années en raison de la crise sanitaire et est maintenu à un niveau important car l'Université a bien conscience de la précarité étudiante. Monsieur BORDET mentionne notamment le dispositif d'achat d'ordinateurs qui bénéficie à 200-250 étudiants par an, la masse salariale sur différents contrats étudiants, l'aide à la mobilité pour les relations internationales, la cellule d'aide sociale, les protections périodiques, le dispositif Studapart, la politique sociale, etc.

Monsieur BRIAND—BOUCHER aimerait savoir à quoi font référence les 29 868,10 € de la politique sociale.

Monsieur BORDET répond qu'il s'agit du salaire d'une collègue à la Direction des Enseignements, de la Vie Étudiante et des Campus (DEVEC). Par ailleurs, le financement pour la cellule d'aide sociale fait référence à la cellule d'aide sociale d'urgence qui permet de distribuer des aides sociales en complémentarité du CROUS.

Monsieur MASLET aimerait avoir la confirmation que le prêt de portables de longue durée permet aux étudiants d'avoir accès aux contenus numériques des cours.

Monsieur BORDET comprend la subtilité mais souligne qu'il s'agit réellement d'une aide sociale en tant que telle. Il faut savoir que la CVEC, telle qu'elle est aujourd'hui défendue par le ministère, doit contribuer par des éléments non-académiques à la réussite académique.

Monsieur BRIAND—BOUCHER aimerait avoir un bilan du dispositif Studapart.

Monsieur BORDET explique qu'un bilan est disponible tous les ans mais celui-ci n'a jamais été présenté. La commission de politique sociale aborde régulièrement les sujets de logement et il suggère d'en faire un bilan au sein de cette instance.

En matière d'Initiatives et de vie étudiante, on retrouve des éléments qui sont liés au fonctionnement de la Parenthèse, au financement du FSDIE, à de l'emploi étudiant sur le guichet Info Campus, aux espaces de vie étudiante à la BU Saint-Serge, à la mission égalité, etc.

La recette globale est de l'ordre de 1,636 M€ et les dépenses sont à hauteur de 1,565 M€, soit un reliquat de 71 017 € dû à :

- Des dépenses de fonctionnement du SSU moins importantes que prévu à hauteur de 63 593 € : Justification de dépenses sur d'autres AAP ou financeurs (type ARS)

- Une dépense CVEC sur les protections périodiques moins importante que prévu : Impact de l'AAP CVEC CROUS (7 424 € sur 15 000 € de dépenses)

Monsieur BORDET annonce qu'un appel a été effectué en direction des services de vie étudiante et des composantes pour identifier de nouveaux projets à financer.

Enfin, les perspectives sont les suivantes :

- Poursuivre la politique de traçabilité des dépenses
- Suivre la part CVEC dans le budget global des Services Communs
- Valoriser l'emploi étudiant
- Distinguer le bilan financier / comptable du bilan communication
- Valoriser les opérations inter-services

Le travail est en cours via un benchmarking sur la façon dont les autres établissements communiquent sur la CVEC, et une enquête a été lancée auprès des étudiants sur leur perception de la CVEC.

Monsieur MASLET tient à notifier qu'il apprécie énormément le fait que le SSU joue le jeu de la CVEC avec le retour des 63 593 €.

Monsieur BORDET explique que ce retour provient de la capacité de l'établissement à tracer les dépenses.

Monsieur MASLET signale simplement que d'autres services n'effectuent pas toutes les dépenses prévues et ne reversent pas les sommes non dépensées dans le pot commun. Par ailleurs, il espère que l'Université tirera tous les enseignements du séminaire CVEC qui s'est déroulé vendredi dernier.

Monsieur BRIAND—BOUCHER rejoint les propos de Monsieur MASLET sur le fait que le SSU ait joué le jeu et qu'il y ait peu de précisions sur les dépenses des autres services. Comme chaque année, l'UNEF regrette qu'il y ait autant de masse salariale issue de la CVEC qui ne soit pas seulement à destination des étudiants.

Monsieur BORDET entend les remarques et les critiques, tout en rappelant qu'il est parfois difficile de tracer les fonds CVEC. Toutes les universités rencontrent les mêmes problématiques. Il partage les demandes d'efforts de transparence et de traçabilité, et Monsieur BORDET assure que les services s'y emploient. Les choses vont plutôt dans le bon sens selon lui.

Monsieur VERON rappelle qu'il a été décidé de ramener la masse salariale contractuels prévue pour 2023 à ce qu'elle était au budget initial 2022. En clair, l'Université a pris le parti de faire supporter les excroissances de masse salariale constatées sur le budget de l'établissement. Ce premier engagement permet de donner de la souplesse au reste des financements CVEC. Il constate une véritable attention des universités sur la question de la traçabilité des dépenses qui est particulièrement complexe. La Direction des Affaires Financières (DAF) de l'Université d'Angers est particulièrement impliquée pour que chaque service concerné puisse suivre ses dépenses, hormis pour les dépenses de masse salariale qui sont suivies en centrale.

Madame MALLETT indique que la masse salariale paraît certes élevée mais l'établissement a aussi besoin de personnels pour mettre en œuvre les projets.

Monsieur BRIAND—BOUCHER explique que ses interventions sont aussi en lien avec une demande d'augmentation du budget global de l'Université d'Angers. Il reconnaît qu'un bon

travail a été réalisé sur la traçabilité des dépenses depuis quelques années et la question de la transparence est aussi attendue de la part des étudiants qui payent cet impôt.

Monsieur VERON rappelle que chaque service commun ou direction concernée doit tracer ses dépenses CVEC, mais des dépenses environnantes peuvent apparaître à la marge, ce qui complexifie la traçabilité. Par ailleurs, la DGESIP met en place une enquête, chaque année, sur les dépenses effectuées et toutes les universités doivent y répondre et justifier leurs dépenses. Il reconnaît que l'Université d'Angers doit encore se perfectionner sur ce point.

Le bilan des actions financées par le produit de la CVEC conduites en 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 8 abstentions, un membre porteur d'une procuration est parti en cours de séance.

5. Questions diverses

Monsieur RULENCE se fait le porte-parole de collègues qui lui ont demandé d'intervenir à la CFVU pour alerter les élus sur la question du Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs (*RIPEC*), notamment à l'IUT et à l'ESTHUA. Il rappelle que le RIPEC est un régime indemnitaire à destination des enseignants et enseignants-chercheurs et que les enseignants du second degré sont principalement représentés à l'IUT et à l'ESTHUA. Auparavant, les enseignants et enseignants-chercheurs avaient le même type de prime et elle sera dorénavant divisée par deux pour les enseignants du second degré. Il y a donc un risque de démission des responsabilités collectives de ces personnels à partir de septembre prochain, ce qui aura bien évidemment des conséquences sur l'organisation des composantes, notamment à l'IUT. Plusieurs autres modalités d'actions sont envisagées, comme ne pas traiter les vœux sur Parcoursup. Monsieur RULENCE ajoute que les enseignants-chercheurs sont globalement solidaires avec les revendications des enseignants du second degré.

Monsieur MASLET suppose qu'un message du Collectif 384 sera proposé en CA.

Monsieur RULENCE ne peut pas répondre à cette question, étant lui-même enseignant-chercheur et ne faisant donc pas partie du Collectif 384.

Madame MALLET informe que ce point était à l'ordre du jour de la dernière réunion de France Universités puisque cette problématique remonte bien évidemment de toutes les universités.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MALLET clôt la séance à 17h00.

[La Vice-présidente formation et vie universitaire de l'université d'Angers](#)

Sabine MALLET

6. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 03 avril 2023

Commission de la formation et de la vie universitaire du 03 avril 2023

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation des procès-verbaux
3. Enseignement et conventions
4. Vie universitaire

1. Informations

1-1 Plateforme MonMaster

1-2 Thélème

1-3 Évaluation des formations 2022-2023 : Point sur la participation

1-4 Résultat des élections partielles – CFVU – collège des usagers



université
angers

1-1 Plateforme MonMaster – INFORMATION

Les candidats ont reçu ce message le 29 mars, les formations de l'UA ne sont pas concernées:

Chères candidates, chers candidats,

Vous avez créé un compte sur le site Mon Master et avez sans doute commencé à remplir les dossiers dans certains parcours de formation.

Nous avons été informés que certains établissements avaient commis des erreurs de paramétrage de leurs formations (exigeant par exemple une hiérarchisation de vos candidatures).

Pour cette raison, nous allons devoir désactiver durant 48 heures environ ces formations, afin que les établissements puissent corriger leur paramétrage. Si certaines de vos candidatures sont concernées, vous recevrez un message dans les prochains jours - nous vous invitons également à vérifier vos candidatures sur la plateforme. Dès la correction de paramétrage effectuée, vous devrez à nouveau candidater dans ces formations.

Nous vous prions d'excuser les établissements concernés pour la gêne occasionnée et vous assurons que nous mettons tout en œuvre pour y remédier dans les meilleurs délais.

Comme toujours, l'équipe Mon Master demeure à votre entière disposition, par mail (contact.monmaster@enseignementsup.gouv.fr) ou téléphone (0800 002 001, du lundi au vendredi de 13h à 19h).

1-1 Plateforme MonMaster– INFORMATION

Candidatures du 22 mars au 18 avril inclus

Examen des dossiers du 24 avril au 16 juin inclus

Attention à classer suffisamment de candidats!

POUR INFORMATION

1-2 Thélème – INFORMATION

Rappel du calendrier:

- Rapport Go - no go remis le 31 mars 2022 à l'ANR
- Audition devant le jury international le 4 juillet 2022
- Rapport de l'ANR transmis le 30 octobre 2022
- Plan d'action pour les 3 prochaines années, pour les actions 3 et 4, avec un volet évaluation (transmis le 12 janvier 2023)
- Comité de suivi le 22 mars 2023 en présence de Philippe Lalle, responsable d'actions d'excellence en formation, et des présidents des 2 universités
- Audition devant le jury international le 4 juillet 2023

1-3 Évaluation des formations 2022-2023 : Point sur la participation fin mars 2023 – INFORMATION

Taux de participation global par composante :

(concerne tous les individus concernés, y compris ceux qui n'ont pas encore reçu d'invitation à répondre à l'enquête)

	Taux de participation	Évolution depuis mi-mars (en points)
ESTHUA	10,9%	3,8
DEG	2,5%	0,1
Santé	6,0%	1,2
LLSH	17,0%	0,7
Sciences	3,7%	1,9
IAE	25,2%	4,4
IUT	25,0%	10,4
Polytech	23,3%	9,9
DAEU	32,2%	32,2
Total	12,2%	2,9

1-3 Évaluation des formations 2022-2023 : Point sur la participation fin mars 2023 – INFORMATION

Envois/relances à venir :

Composante	Date	Type d'envoi	Formation
Santé	01/04/2023	RELANCE 1	PASS
IAE	03/04/2023	RELANCE 1	Ensemble
IUT	03/04/2023	RELANCE 1	Ensemble
Sciences	07/04/2023	LANCEMENT	L1, L2, L3
DEG	10/04/2023	LANCEMENT	L2 et L3
	11/04/2023		COMMUNICATION : Moodle, guichet, écrans, site web
DEG	11/04/2023	RELANCE 1	M1, M2 et LP
Polytech	11/04/2023	LANCEMENT	EI4
	11/04/2023	RELANCE 2	SAGE-FEMME
	11/04/2023		COMMUNICATION : Newsletter étudiante
LLSH	14/04/2023		Ensemble

1-3 Évaluation des formations 2022-2023 : Point sur la participation fin mars 2023 – INFORMATION

Composante et niveau	Participation au 30/03/2023				Dates d'envoi et de relance		
	Nombre d'individus concernés	Nombre de répondants	Taux de réponse	Taux de réponse N-1	Lancement	Relance 1	Relance 2
ESTHUA	2079	227	10,9%	30,8%	Lien de suivi de la participation		
L1	307	63	20,5%	24,4%	13-mars	27-mars	17-avr.
L2	275	0	0,0%	27,7%	22-mai	5-juin	26-juin
L3	461	0	0,0%	31,3%			
LP	264	0	0,0%	26,3%			
M1	374	98	26,2%	39,5%	13-mars	27-mars	17-avr.
M2	334	47	14,1%	33,7%			
DEUST1	48	13	27,1%	23,7%			
DEUST2	16	6	37,5%	33,3%			
DEG	2722	68	2,5%	32,0%			
L1	1162	0	0,0%	22,4%	17-avr.	30-mai	16-juin
L2	610	0	0,0%	37,1%	10-avr.		
L3	410	0	0,0%	46,6%	10-avr.		
LP	79	7	8,9%	19,4%	13-févr.	11-avr.	30-mai
M1	236	28	11,9%	35,2%	13-mars		
M2	225	33	14,7%	31,4%	13-févr.		
Santé	1639	99	6,0%	20,8%	Lien de suivi de la participation		
DFASMa1	27	6	22,2%	20,7%	1-mars	21-mars	11-avr.
DFASMa2	27	1	3,7%	9,1%			
DFCGSMa2	27	10	37,0%	60,0%			
DFCGSMa3	25	5	20,0%	25,0%			
L1	430	0	0,0%	12,3%	15-mars	1-avr.	5-mai
L2	229	0	0,0%	/			
M2	57	0	0,0%	21,9%			
PASS	817	77	9,4%	22,5%			
LLSH	4567	776	17,0%	35,4%			
L1	1445	186	12,9%	33,0%	10-mars	14-avr.	17-mai
L2	945	219	23,2%	39,5%			
L3	866	182	21,0%	37,4%			
LP	53	9	17,0%	57,8%			
M1	646	97	15,0%	32,7%			
M2	612	83	13,6%	32,9%			

1-3 Évaluation des formations 2022-2023 : Point sur la participation fin mars 2023 – INFORMATION

Sciences	2332	86	3,7%	31,8%	Lien de suivi de la participation		
MAN	20	0	0,0%	17,1%	7-avr.	12-mai	1-juin
L1	611	0	0,0%	25,7%			
L2	588	0	0,0%	28,0%			
L3	583	0	0,0%	30,1%			
LP	73	7	9,6%	32,7%	17-mars		16-juin
M1	237	32	13,5%	48,3%			
M2	220	47	21,4%	48,3%			
IAE	500	126	25,2%	62,7%	Lien de suivi de la participation		
L3	67	5	7,5%	94,4%	27-févr.	3-avr.	9-mai
M1	161	46	28,6%	59,1%			
M2	272	75	27,6%	60,7%			
IUT	1525	382	25,0%	39,1%	Lien de suivi de la participation		
BUT1	675	175	25,9%	40,4%	6-mars	3-avr.	3-mai
BUT2	560	175	31,3%	/			
DCG	12	2	16,7%	5,6%			
LP	278	30	10,8%	38,3%			
Polytech	845	197	23,3%	72,6%	Lien de suivi de la participation		
EI1	126	0	0,0%	69,6%	24-avr.	8-mai	19-juin
EI2	130	0	0,0%	78,4%			
EI3	174	82	47,1%	79,7%	27-mars	28-mars	27-avr.
EI4	185	0	0,0%	82,0%	11-avr.	24-avr.	24-avr.
EI5	169	114	67,5%	66,1%	13-févr.	15-févr.	15-mars
M2	61	1	1,6%	37,0%			
UA	87	28	32,2%		Lien de suivi de la participation		
PAREO	87	28	32,2%	25,8%	27-mars	/	/
Total	16296	1989	12,2%	35,3%			

1-4 Résultat des élections – CFVU – collège des usagers – INFORMATION

Instance	Sièges pourvus	Élections à prévoir
Commission de la formation et de la vie universitaire – collège des usagers	2/2	Non
<p><u>Secteur des sciences et technologies :</u> <i>Liste « UNEF, le syndicat étudiant et associations étudiantes : des élu.e.s de proximité pour un service public de qualité »</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Monsieur CASTEL Lorrain (titulaire)• Madame RATEL Emilie (suppléante) <p><u>Secteur des lettres, sciences humaines et sociales :</u> <i>Liste « UNEF, le syndicat étudiant et associations étudiantes : des élu.e.s de proximité pour un service public de qualité »</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Madame ROBINEAU Shana (titulaire)• Monsieur BOURILLON Samuel (suppléant)		



2. Approbation des procès-verbaux

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 21 novembre 2022 – **VOTE**

2-2 Procès-verbal de la CFVU du 12 décembre 2022 – **VOTE**

3. Enseignement et conventions

3-1 Création du DIU « Chirurgie du pied et de la cheville » – **VOTE**

3-2 Création du DIU « Interactions médicamenteuses » – **VOTE**

3-3 Création du parcours « Entrepreneuriat » de la LP « Management et gestion des organisations » – **VOTE**

3-4 Modification du DIU « Sommeil et pathologie » – **VOTE**

3-2 Modification des MCC – **VOTES**

3-3 Conventions – **VOTES**

3-1 Création du DIU « Chirurgie du pied et de la cheville » – **VOTE**

Il est demandé aux membres de la CFVU de voter la création du DIU « Chirurgie du pied et de la cheville.

Le DIU est destiné à des chirurgiens orthopédistes en cours de formation ou confirmés qui souhaitent se spécialiser dans la chirurgie du pied et de la cheville.

Durée totale de la formation : 94 heures dont 56 heures d'enseignement et 36 heures de stage.

POUR VOTE

3-2 Création du DIU « Interactions médicamenteuses » – VOTE

Il est demandé aux membres de la CFVU de voter la création du DIU « Interactions médicamenteuses ».

Le DIU est destiné aux étudiants, salariés et professionnels en profession libérale qui souhaitent se former à envisager, détecter, valider (ou non) une IAM, avant ou après la mise sur le marché.

Durée totale de la formation : 120 heures.

POUR VOTE

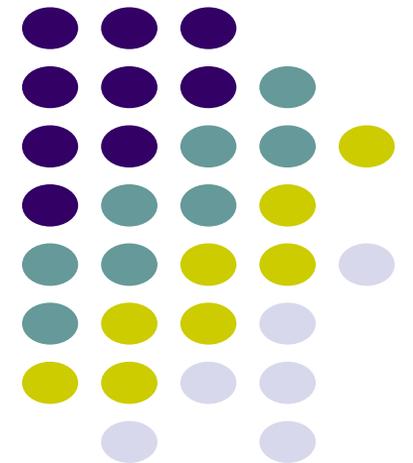
3-3 Création du parcours « Entrepreneuriat » de la LP « Management et gestion des organisations » – **VOTE**

Il est demandé aux membres de la CFVU de voter la création du parcours « Entrepreneuriat » de la licence professionnelle « Management et gestion des organisations.

POUR VOTE

5-3 LP Entrepreneuriat

UFR DEG
Rentrée 2023 (?)



LP Entrepreneuriat



	LP MPP (Cholet, 2005)	LPE (Angers, 2023 ?)
Constat	Départ massif de cadre d'entreprise à remplacer	de + en + de profil créateur/repreneur d'entrep.
Partenariats	IUT-UFR DEG, CAC, Org. Prof et pat.	UFR DEG, ALDEV, Org. Prof et pat.
Entreprises partenaires	Brioche Pasquier, Bakertilly, Michelin, Mulliez Flory, Morillon,...	Pradel avocats, BGE Beaugendre, DFM, DSI Laser international France, Iso Clar, Bourget,...
Nombre de places	30 places (IUT, BTS, L2, L3, M1, M2)	30 places (IUT, BTS, L2, L3, M1, M2)
candidats/an	[150-350]	??
Recrutement	national et choletais	national et angevin

LP Entrepreneuriat



	LP MPP (Cholet, 2005)	LPE (Angers, 2023 ?)
Recrutement	FI, mixte puis tt alternant	Mixte
Loc stage	majoritairement triangle « Gdes mauges »	majoritairement pôle métropolitain
insertion à 6 mois	95 à 100 %	-
Loc. emploi	Gd ouest	Gd ouest
Nature des emplois	Gde diversité d'emploi	Reprise/création

LP Entrepreneuriat



	LP MPP (Cholet, 2005)	LPE (Angers, 2023 ?)
Ecosystème	Collectif Choletais	BGE, UA Factory, Angers Technopole, We Forge
Coût de la formation	≈ 1071 h (46 K)	≈ 1131 h (48 K)
Recettes	≈ 180 K (moy 2020-23)	Objectif de 8 -10 contrats d'app.
Alternant(e)s	22-24	4/8

POUR VOTE

Résultats du vote à la
CFVU du 3 avril 2023 :
majorité avec 27 voix pour
et 1 abstention

3-4 Modification du DIU « Sommeil et pathologie » – VOTE

Il est demandé aux membres de la CFVU de voter les modifications horaires et organisationnelles du DIU « Sommeil et pathologie ».

POUR VOTE

3-5 Modification des MCC – VOTE

Il est demandé aux membres de la CFVU de se prononcer sur les modalités de contrôle des connaissances des diplômes suivantes :

- DU « Soutien à la parentalité » ;
- LP « Métiers des administrations et collectivités territoriales ».

POUR VOTES

3-6 Conventions

Convention avec l'Université Nationale et Capodistrienne d'Athènes (Grèce) – **VOTE**

L'Université d'Angers (Faculté LLSH), s'associe avec l'Université Nationale et Capodistrienne d'Athènes (Grèce).

La convention concerne les formations suivantes :

- **Master mention « Didactique des langues », parcours « Enseignants de langues en Europe : formation à la diversité linguistique et culturelle » de l'Université d'Angers,**
- « Métaptychiaco Diploma Eidikeusis » de l'Université Nationale et Capodistrienne d'Athènes.

POUR VOTE

3-6 Conventions

Convention avec l'Université Nationale Taras Chevtchenko de Kyiv – **VOTE**

L'Université d'Angers (Faculté des Sciences), s'associe avec l'Université Nationale Taras Chevtchenko de Kyiv (Ukraine).

La convention concerne les formations suivantes :

- **Master mention « Chimie », parcours « Lumière Molécules Matière LUMOMAT » de l'Université d'Angers,**
- Master « Master. Chimiste. Professeur » de l'Université Nationale Taras Chevtchenko de Kyiv.

POUR VOTE

3-6 Conventions

DU Accompagnement à la parentalité – VOTE

L'Université d'Angers, par le biais de la faculté LLSH, s'associe avec la Fédération Française des Espaces de Rencontre (FFER) et l'Association Française des Centres de Consultation Conjugale (AFCCC).

Cette convention concerne la formation suivante :

- **Diplôme d'Université « Accompagnement à la parentalité ».**

La convention permet une habilitation pour autoriser la mise en œuvre de la formation chez les deux partenaires à Lyon et à Toulouse.

POUR VOTE

3-6 Conventions DU Soutien à la parentalité – VOTE

L'Université d'Angers, par le biais de la faculté LLSH, s'associe :

- La Fédération Française des Espaces de Rencontre (FFER) – VOTE
- L'Association Française des Centres de Consultation Conjugale (AFCCC) – VOTE

Cette convention concerne la formation suivante :

- **Diplôme d'Université « Soutien à la parentalité ».**

Les deux conventions permettent la délocalisation de cette formation à Toulouse et à Lyon.

POUR VOTES

4. Vie universitaire

4-1 Financements CVEC – Bilan des actions conduites en 2022 – **VOTE**

4-1 Financements CVEC – Bilan des actions conduites en 2022 – **VOTE**

Laurent BORDET présente le bilan des actions conduites en 2022 des financements CVEC.

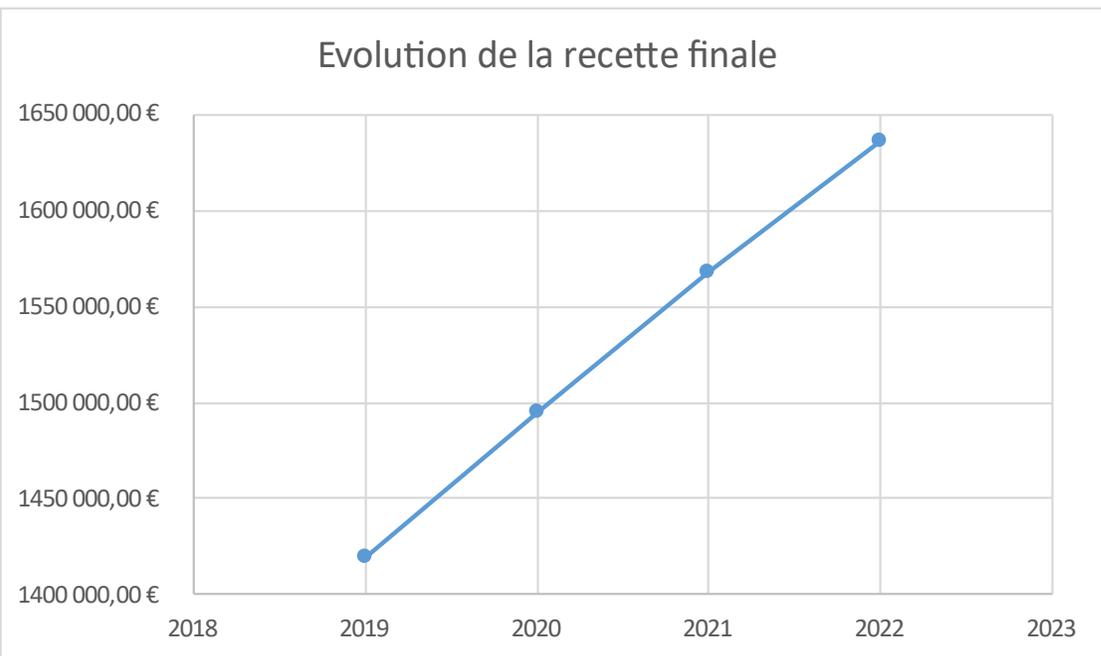
POUR VOTE



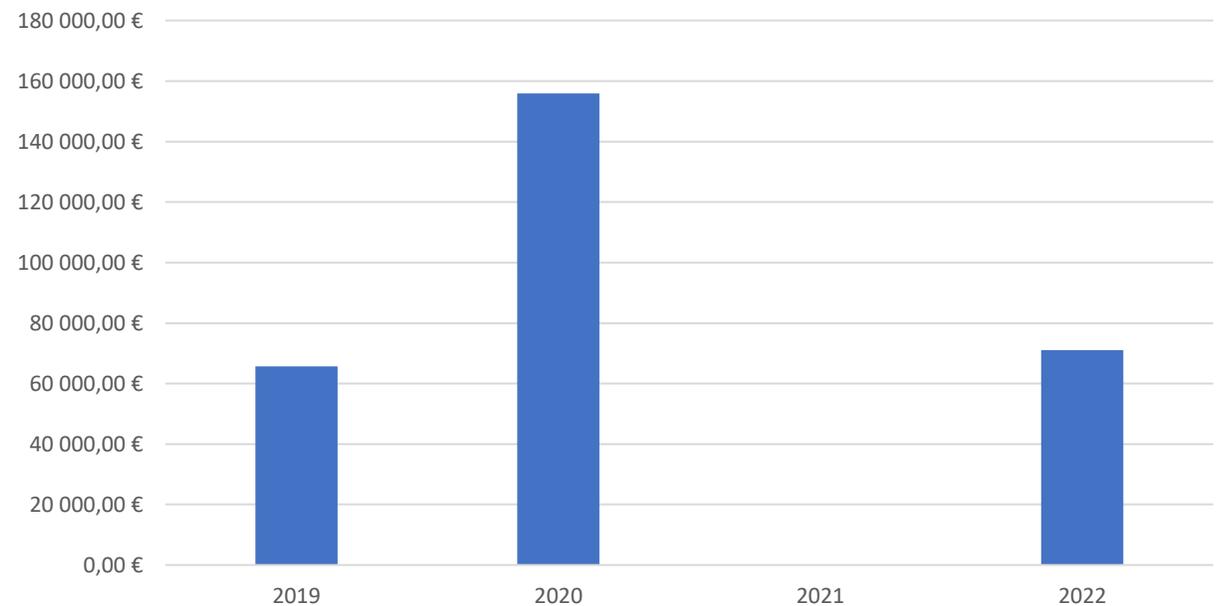
Bilan CVEC 2022

CVEC 2018-2022 : vers des reliquats maîtrisés

Evolution de la recette finale



Evolution du reliquat

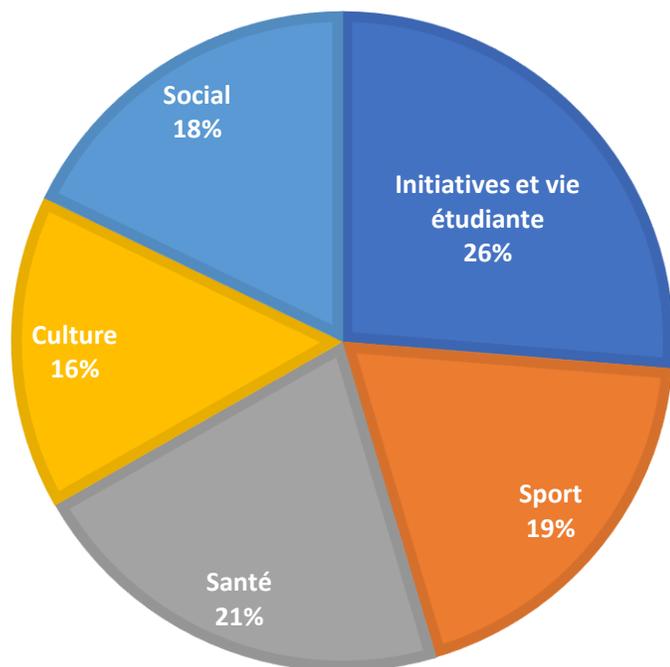


Bilan CVEC 2022

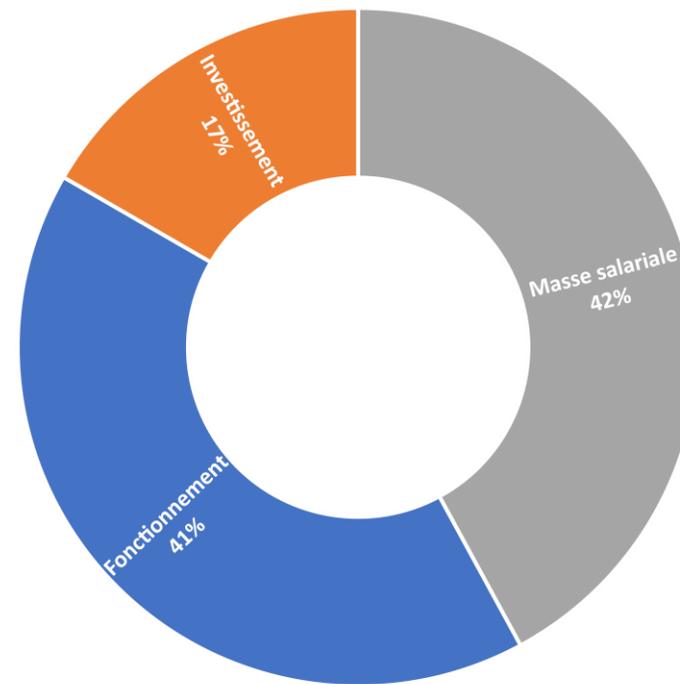
Répartition par axes

Ventilation thématique 2022

■ Initiatives et vie étudiante ■ Sport ■ Santé ■ Culture ■ Social



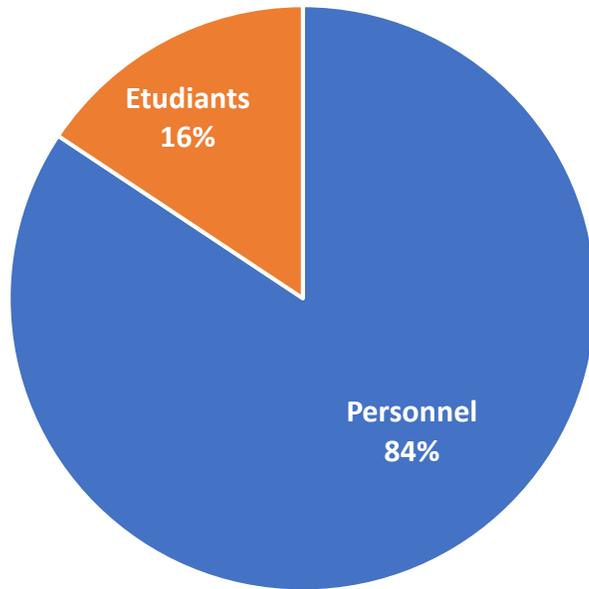
Ventilation budgétaire 2022



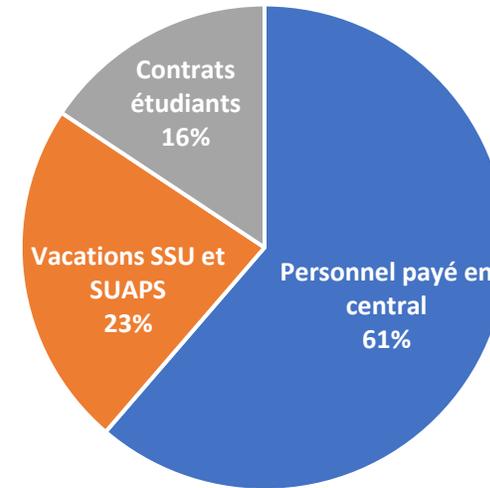
Bilan CVEC 2022

Répartition de la masse salariale

Répartition de la masse salariale 2022



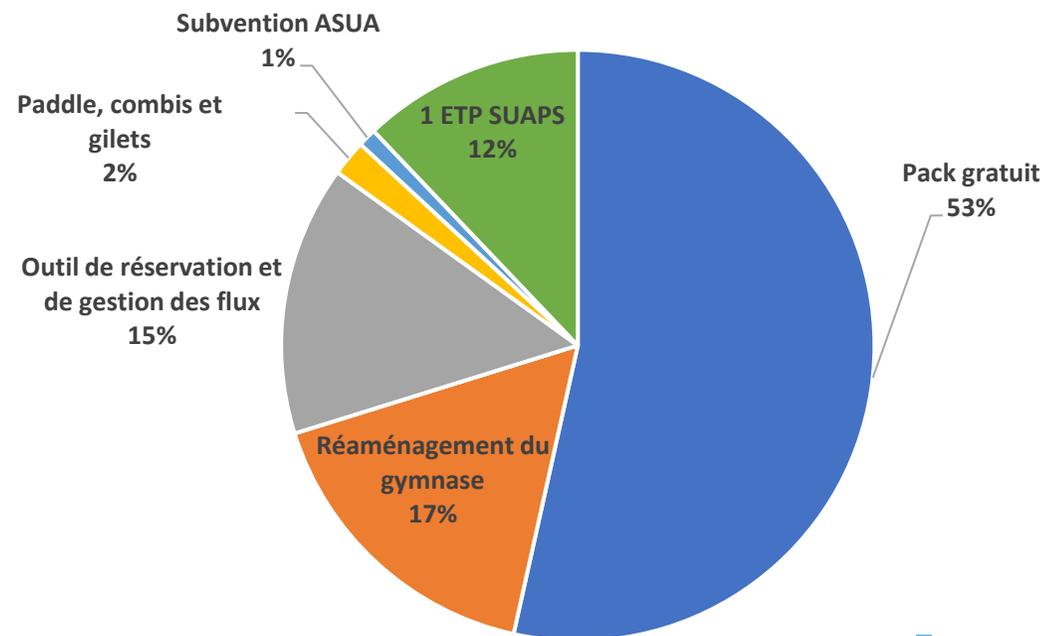
Répartition de la masse salariale 2022
Ventilation précisée



Bilan CVEC 2022

Répartition des dépenses : Axe Sport

Répartition des dépenses sport

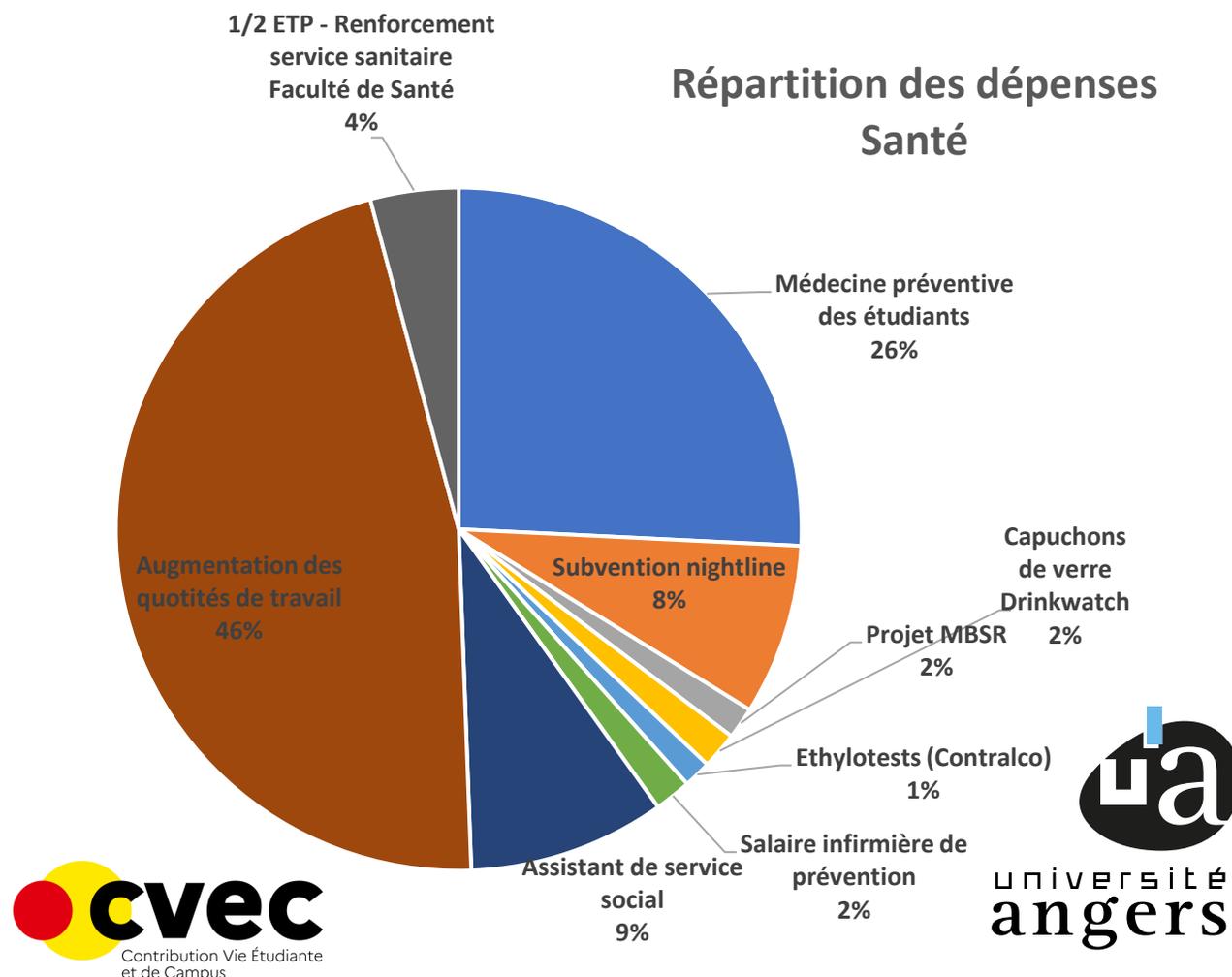


		Montants	Pourcentage
Pack gratuit	Fonctionnement Masse salariale	160 000,00 €	53%
Réaménagement du gymnase	Investissement	50 000,00 €	17%
Outil de réservation et de gestion des flux	Investissement	44 208,00 €	15%
Paddle, combis et gilets	Fonctionnement	5 858,00 €	2%
Subvention ASUA	Fonctionnement	3 000,00 €	1%
1 ETP SUAPS	Masse salariale	36 136,94 €	12%
TOTAL		299 202,94 €	100%

Bilan CVEC 2022

Répartition des dépenses : Axe Santé

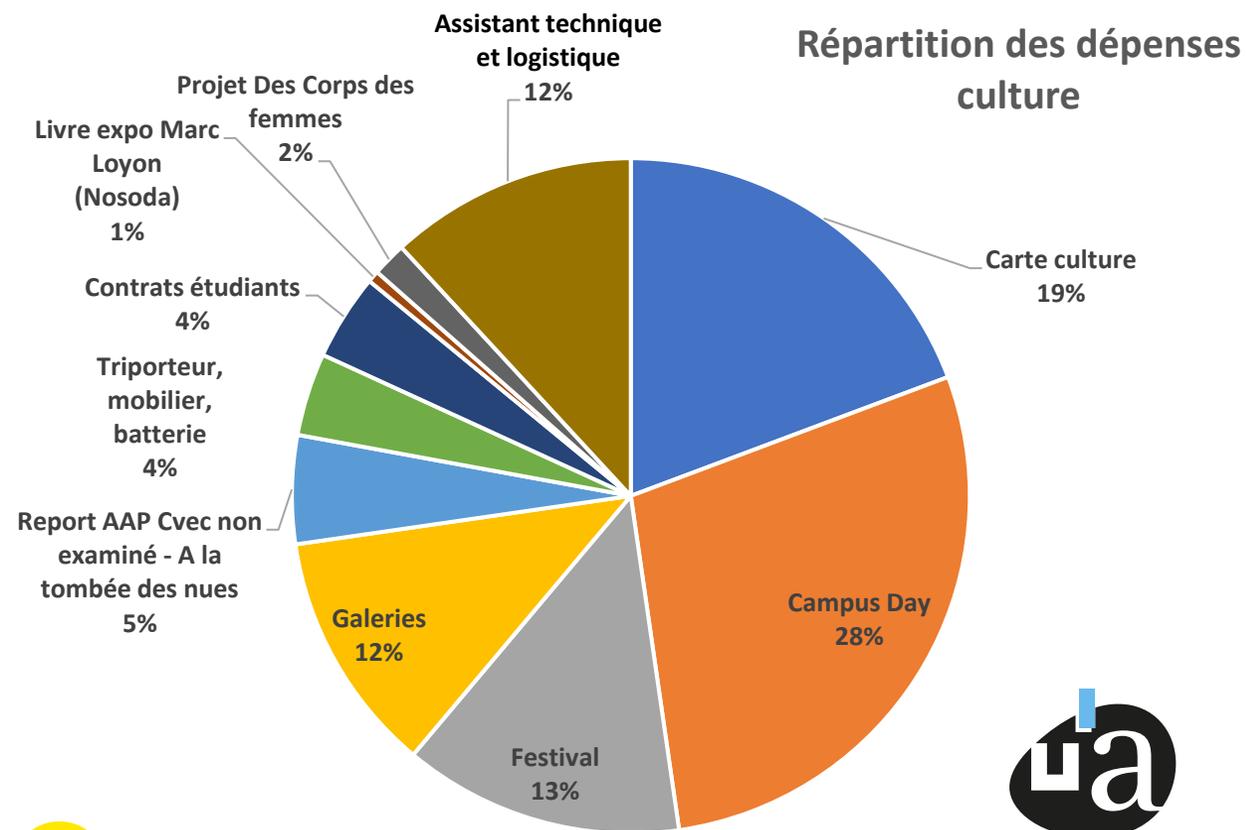
		Montants	Pourcentage
Médecine préventive des étudiants	Fonctionnement Masse salariale	86 023,10 €	26%
Subvention nightline	Fonctionnement	27 000,00 €	8%
Projet MBSR	Fonctionnement	5 000,00 €	1%
Capuchons de verre Drinkwatch	Fonctionnement	5 760,00 €	2%
Ethylotests (Contralco)	Fonctionnement	4 344,00 €	1%
Salaire infirmière de prévention	Masse salariale	5 765,52 €	2%
Assistant de service social	Masse salariale	31 004,60 €	9%
Augmentation des quotités de travail	Masse salariale	154 936,05 €	46%
1/2 ETP - Renforcement service sanitaire Faculté de Santé	Masse salariale	13 882,84 €	4%
TOTAL		333 716,11 €	100%



Bilan CVEC 2022

Répartition des dépenses : Axe Culture

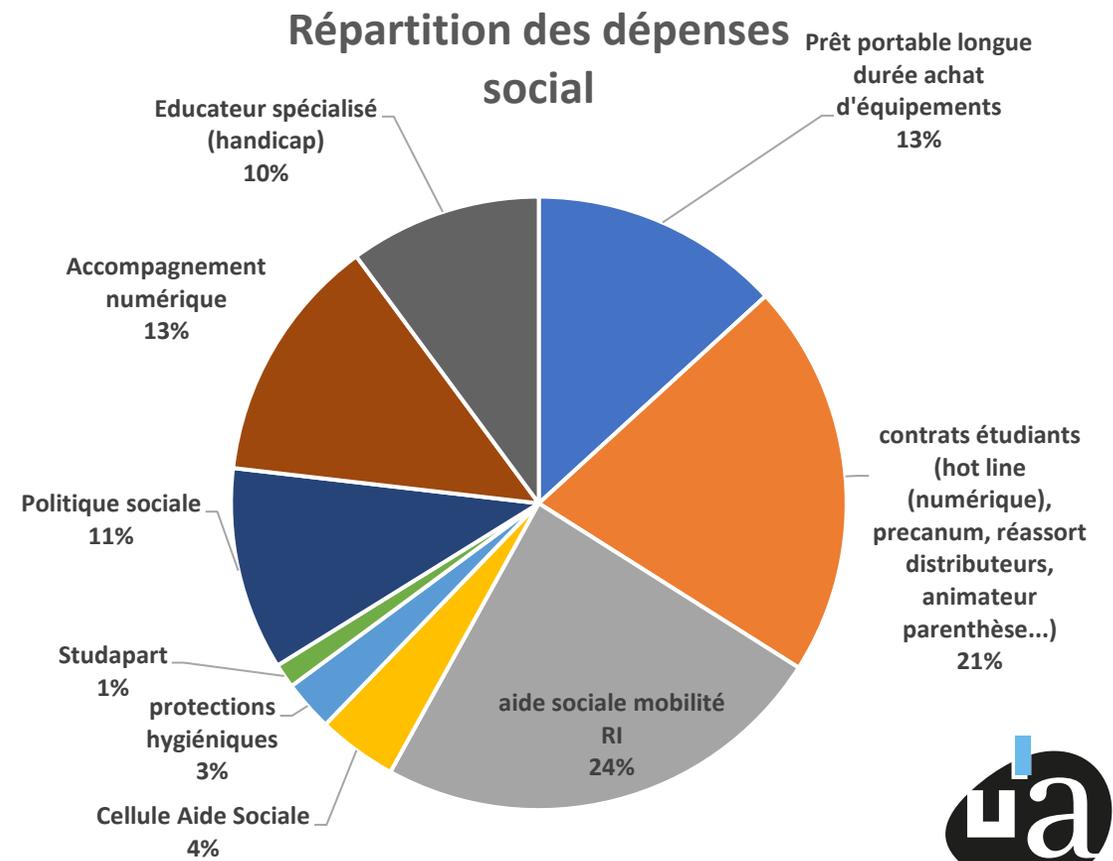
		Montant	Pourcentage
Carte culture	Fonctionnement	46 536,88 €	19%
Campus Day	Fonctionnement	68 694,48 €	28%
Festival	Fonctionnement	32 302,06 €	13%
Galleries	Fonctionnement	28 026,64 €	12%
Report AAP Cvec non examiné - A la tombée des nues	Fonctionnement	12 546,00 €	5%
Triporteur, mobilier, batterie	Investissement	9 560,48 €	4%
Contrats étudiants	Masse salariale	9 948,00 €	4%
Livre expo Marc Loyon (Nosoda)	Fonctionnement	1 344,00 €	1%
Projet Des Corps des femmes	Fonctionnement	3 938,30 €	2%
Assistant technique et logistique	Masse salariale	28 572,53 €	12%
TOTAL		241 469,37 €	100%



Bilan CVEC 2022

Répartition des dépenses : Axe Social

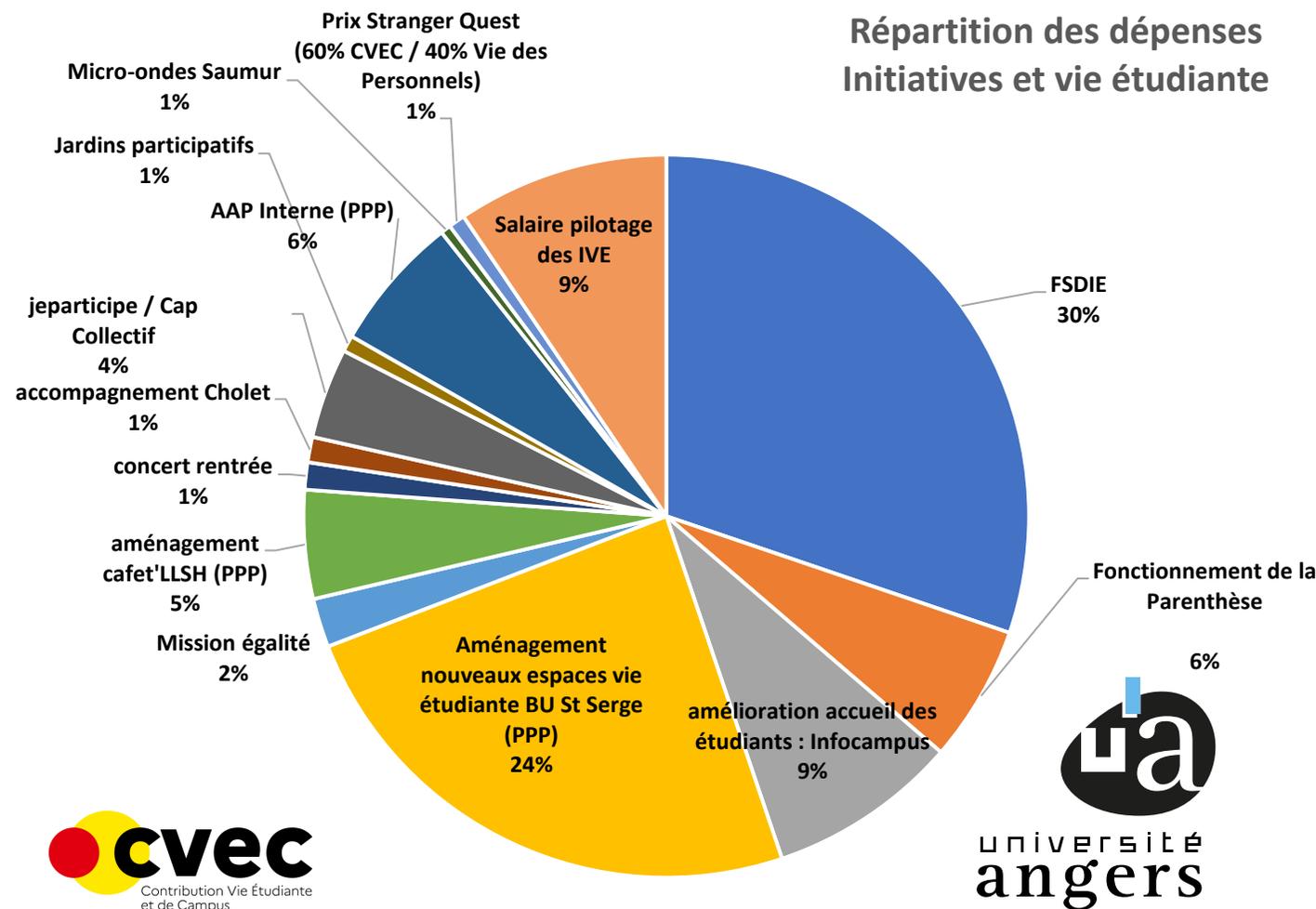
		Montants	Pourcentage
Prêt portable longue durée achat d'équipements	Investissement	36 798,00 €	13%
contrats étudiants (hot line (numérique), precanum, réassort distributeurs, animateur parenthèse...)	Masse salariale	58 080,45 €	21%
aide sociale mobilité RI	Fonctionnement	67 000,00 €	24%
Cellule Aide Sociale	Fonctionnement	11 644,00 €	4%
protections hygiéniques	Fonctionnement	7 424,00 €	3%
Studapart	Fonctionnement	3 600,00 €	1%
Politique sociale	Masse salariale	29 868,10 €	11%
Accompagnement numérique	Masse salariale	36 452,28 €	13%
Educateur spécialisé (handicap)	Masse salariale	28 182,46 €	10%
TOTAL		279 049,29 €	100%



Bilan CVEC 2022

Répartition des dépenses : Axe Initiatives et vie étudiante

		Montants	Pourcentage
FSDIE	Fonctionnement	124 425,50 €	30%
Fonctionnement de la Parenthèse	Fonctionnement	25 080,45 €	6%
amélioration accueil des étudiants : Infocampus	Masse salariale	35 000,00 €	9%
Aménagement nouveaux espaces vie étudiante BU St Serge (PPP)	Investissement	100 000,00 €	24%
Mission égalité	Fonctionnement	8 990,00 €	2%
aménagement cafet'LLSH (PPP)	Investissement	20 000,00 €	5%
concert rentrée	Fonctionnement	5 000,00 €	1%
accompagnement Cholet	Fonctionnement	4 673,00 €	1%
jeparticipe / Cap Collectif	Fonctionnement	16 624,88 €	4%
Jardins participatifs	Fonctionnement	2 999,96 €	1%
AAP Interne (PPP)	Fonctionnement	25 000,00 €	6%
Micro-ondes Saumur	Fonctionnement	1 884,00 €	0%
Prix Stranger Quest (60% CVEC / 40% Vie des Personnels)	Fonctionnement	3 029,43 €	1%
Salaire pilotage des IVE	Masse salariale	38 855,38 €	9%
TOTAL		411 562,60 €	100%



Bilan CVEC 2022

Synthèse

Au final

Recette : 1,636 k€

Dépenses : 1,565 k€

Un **reliquat de 71 017,69 €** du à :

- Des **dépenses de fonctionnement du SSU moins importantes que prévu** à hauteur de 63 593 € : Justification de dépenses sur d'autres AAP ou financeurs (type ARS)
- Une **dépense CVEC sur les protections périodiques moins importante que prévu** : Impact de l'AAP CVEC CROUS (7 424 € sur 15000 € de dépenses)

Utilisation du reliquat : Financement de **nouveaux projets** (BR CVEC 2023)

Bilan CVEC 2022

Conclusion et perspectives

Poursuivre la **politique de traçabilité des dépenses**

Suivre la **part CVEC dans le budget global** des Services Communs

Valoriser Emploi Etudiant

Distinguer le bilan financier / comptable du bilan communication

Valoriser les opérations inter-services

=> Travail en cours via :

- Un travail de benchmarking
- Une enquête auprès des étudiants sur leur perception de la CVEC

Approuvé à l'unanimité par la sous-commission CVEC du 21 mars 2023 avec 14 voix pour
Approuvé à l'unanimité par la CVET du 28 mars 2023 avec 11 voix pour

Prochaines CFVU

- **Mardi 09 mai 2023 à 14h30**
- **Lundi 05 juin 2023 à 14h30**
- **Lundi 10 juillet 2023 à 14h30**